

SEANCE DU 05 MAI 2020

L'an deux mille vingt le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Gaby ROUMIGUIERES, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC.

Convocation du 29 avril 2020.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 3 mars 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Résiliation anticipée bail Promologis et renonciation au bâti (Clair Vallon) :

Mme le Maire rappelle que dans sa séance du 9 janvier 2020, le conseil municipal a voté la vente des parcelles F 1211 et 1212 à la société Promologis.

Le notaire demande la résiliation anticipée du bail qui nous liait à Promologis ainsi que la renonciation au bâti qui serait devenu communal à la fin du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la résiliation anticipée de ce bail et renonce au bâti, sans demande d'indemnité.

Délibération reçue à la Préfecture le 7 mai 2020.

III-Questions diverses :

III-1-Ecole :

Mme le Maire informe l'Assemblée que la réouverture de l'école aura lieu le mardi 12 mai en suivant le protocole sanitaire et en priorité pour les élèves de grande section de maternelle, de CP et CM2, cela fera 12 enfants.

Ils seront à l'école le mardi 12, ils resteront à la maison avec des cours à distance le jeudi 14 et le vendredi 15, ils retourneront à l'école le lundi 18 et le mardi 19, ensuite ils resteront à la maison le jeudi 21 et le vendredi 22 car ce sera le week end de l'Ascension, soit 3 jours de classe sur 2 semaines.

A partir du 25 mai, la moitié des élèves sera accueillie à l'école le lundi et le mardi, l'autre moitié le jeudi et le vendredi.

M. GARRIGUES ne comprend pas ce fonctionnement, ni pourquoi il n'y a plus 4 jours d'école.

05/05/2020

1/2

M. SEMPER explique que c'est l'Education Nationale et plus précisément la circonscription de Causade qui a imposé ce mode de fonctionnement, il ne s'agit pas d'une décision des enseignantes.

Mme le Maire rappelle que les parents devront fournir le repas, la gestion de la cantine étant encore plus compliquée en appliquant le protocole sanitaire.

Séance levée à 18 heures 55.